

AVANCEMENT DES CONTRACTUELS EN CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE

ECHELON	INDICE		AVANCEMENT
	Catégorie 1	Catégorie 2	
1	367	321	3 ans
2	388	337	3 ans
3	410	354	3 ans
4	431	372	4 ans
5	453	389	4 ans
6	475	407	4 ans
7	498	425	4 ans
8	523	457	4 ans
9	548	489	4 ans
10	573	521	4 ans
11	598	553	4 ans
12	623	585	4 ans
13	650	620	4 ans

Valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2020 : 58,2004 euros/an (4,85 euros/mois)

CONTRACTUELS EN CONTRAT A DURÉE DETERMINÉE

(pas d'échelon et donc pas d'avancement pour les CDD)

	Catégorie 1	Catégorie 2
Indice	367	321

Le classement dans l'une ou l'autre des catégories se fait en fonction du diplôme détenu et de la discipline d'enseignement.

	Catégorie 1	Catégorie 2
Enseignement général et technologique (discipline L) - Education - Psychologue	Licence ou équivalent et plus	BAC +2 et moins
Enseignement professionnel (discipline P) Section générale et professionnelle	DEUG, BTS, DUT ou équivalent et plus	Diplôme de niveau inférieur à BAC +2
Enseignement professionnel (discipline P) Section des métiers	BAC, BEP, CAP ou équivalent et plus	Diplôme de niveau inférieur au CAP